



Projet d'Agglomération

2015 - 2025



Contribution du Conseil de Développement

Auto-saisine 2014

Septembre 2014



**Contribution du Conseil de Développement du GrandAngoulême
« Imaginons, construisons, partageons ensemble notre avenir 2015-2025 »**

Pièces Jointes : -Schéma Axes de travail – Projet d’Agglomération 2015-2025
-Constats, enjeux – groupe-projet « Angoumois 2030 »

Le Conseil de Développement a souhaité contribuer à la démarche participative engagée par la Communauté d’Agglomération du GrandAngoulême pour réfléchir au devenir de l’Agglomération à l’horizon 2025.

Le Conseil, à partir des travaux du groupe « Angoumois 2030 » Constats , tendances et enjeux, a élaboré un schéma systémique s’appuyant sur 3 dimensions principales :

- engager le projet d’Agglomération dans une dynamique de développement durable – Agenda 21
- positionner la gouvernance au cœur du projet d’Agglomération comme levier de dialogue social territorial et garant de la participation citoyenne.
- impulser six orientations politiques majeures

Ces orientations politiques sont déclinées en axes de travail à partir des avis et contributions rendus durant la période 2009-2014 et des réflexions en cours au sein du Conseil.

Le choix de mettre la gouvernance comme une des orientations politiques est justifié à la fois par la nécessité de construire une « autre façon » de travailler ensemble, élus, acteurs, habitants, administration d’une part et d’autre part, de tenir compte d’un certain nombre d’enjeux qui impacteront directement la gouvernance de l’Agglomération demain.

Le Conseil de Développement souhaite souligner également que la réforme territoriale en cours va bouleverser les échelons territoriaux, les politiques publiques et impactera directement les compétences de l’Agglomération et les liens avec les autres collectivités notamment le Conseil régional via les schémas prescriptibles de mobilité, de développement économique, d’aménagement du territoire.